

la Commission du service civil, M. Loris S. Russell a été nommé directeur de la division d'histoire naturelle et M. Jacques Rousseau, directeur de la division du Musée de l'homme.

Il n'y a eu aucune difficulté de quelque nature que ce soit à la division d'histoire naturelle. Quant à la division du Musée de l'homme, il a semblé, au mois de juin 1958, qu'un sérieux malaise régnait parmi les fonctionnaires supérieurs du personnel scientifique. On a immédiatement procédé à une enquête à la suite des directives données par le sous-ministre. L'enquête était en cours lorsque le directeur du Musée de l'homme a eu immédiatement besoin d'un congé de deux mois pour raisons de santé. C'est ce qui, en même temps que les absences du personnel scientifique travaillant en campagne au cours de l'été et de l'automne, ainsi que de celle du sous-ministre et la mienne pour affaires concernant le ministère, a retardé l'achèvement de l'enquête menée.

L'enquête a donné lieu à des entrevues avec un grand nombre de personnes, à la vérification de beaucoup de déclarations, ainsi qu'à l'examen de la vaste documentation qu'on nous avait soumise. L'enquête n'était pas terminée, que l'affaire faisait l'objet de nouvelles dans les journaux. Il y a eu enquête complète, et mon sous-ministre m'en a communiqué un rapport le 15 janvier.

Puis-je signaler ici, monsieur l'Orateur, que ce rapport est confidentiel et que, partant de la confiance mutuelle qui doit exister entre le ministre et le fonctionnaire, il expose maintes réclamations et porte des jugements sur la personnalité et le caractère de bien des gens. En ce sens, c'est un document secret qui ne sera pas rendu public maintenant et, s'il n'en tient qu'à moi, il ne le sera jamais. Un exemplaire en a cependant été envoyé au président de la Commission du service civil, à titre d'information et de documentation.

D'après des enquêtes bien approfondies, il ressort nettement qu'il n'y a pas, en l'occurrence, de questions de principe en jeu. Il ne s'agit purement et simplement que d'un violent conflit de tempéraments. Il semble que, par le passé, les relations entre les scientifiques de la division aient été quelque peu tendues, sans toutefois qu'il en ait résulté des difficultés et sans que ces relations aient pris de sérieuses proportions, jusqu'à récemment.

L'enquête a révélé que plusieurs hommes de science du musée avaient été dans leur tort à divers degrés. Sur mon ordre, le sous-ministre interroge ces personnes afin de mettre à jour les écarts de conduite qui ont abouti à cette déplorable dispute. Il sera nettement signifié à tous ces intéressés que dorénavant ils devront se comporter dans leurs relations

réiproques de façon à y rétablir et à y entretenir par la suite l'ambiance qui est indispensable pour assurer la continuité du travail scientifique du musée.

Le directeur de cette division, M. Rousseau, est un ethno-botaniste de renom. Je tiens à insister sur le fait que rien, au cours de l'enquête et de l'établissement du rapport, n'a été révélé qui fût de nature à entacher sa réputation ni à faire douter de ses qualités de scientifique. La direction d'une division du musée n'est cependant pas essentiellement un travail d'ordre scientifique, il s'agit plutôt d'un travail administratif. L'enquête a fait ressortir que les qualités de M. Rousseau sont d'ordre scientifique plutôt qu'administratif. On lui offre donc, dans le service public, une situation purement scientifique, et j'espère qu'il jugera bon de l'accepter. Un certain délai lui a été accordé pour étudier la question, et je ne voudrais pas, en ce moment, en parler plus longuement.

La Commission du service civil a été consultée et a été tenue parfaitement au courant avant que des décisions soient prises. Elle adhère totalement aux conclusions du ministère.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, que comme aucune question de principe n'est en jeu et vu qu'il s'agit uniquement d'une question de personnel et de frictions internes au sein du personnel de la division, je crois qu'il serait dans l'intérêt du musée, du service public et des hommes de science en cause, que l'on laisse le temps apaiser les esprits, et que les intéressés s'abstiennent, autant que possible, de donner quelque autre publicité à l'affaire.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): J'aimerais poser une question au ministre du Travail au sujet des chiffres sur le chômage publiés aujourd'hui, et qui font voir qu'il n'y a jamais eu autant de chômage au Canada depuis la fin de la guerre. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on envisage des mesures d'urgence, et si l'on se propose d'abrégier la période donnant droit aux prestations saisonnières afin de soulager de nombreux Canadiens qui se trouvent dans la misère?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, nous n'envisageons pas de réduire le nombre de semaines nécessaires pour donner droit à l'assurance-chômage. Puisque l'honorable député a mentionné que, d'après ce communiqué, il n'y a jamais